

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-1151

Rés. N° 2021-XXX : Il est proposé par
appuyé par
et unanimement résolu
que le **projet de règlement d'emprunt N° 2021-1151** décrétant des travaux de construction d'un centre aquatique pour un montant de 21 165 000 \$ et décrétant l'emprunt de 21 165 000 \$ à ces fins et remboursable par l'ensemble des contribuables, soit adopté et signé tel que ci-après reproduit.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-1151

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1** Le conseil de la Ville de Rouyn-Noranda décrète des travaux de construction d'un centre aquatique ainsi que le paiement de frais d'imprévus et divers, d'honoraires professionnels, de financement et autres; le tout tel que décrit aux annexes « 1 » et « 2 » approuvées en date du 8 juillet 2021 par le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et dont copies sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante, le tout pour un montant total de 21 165 000 \$.
- ARTICLE 2** Le conseil de la Ville de Rouyn-Noranda est autorisé à dépenser une somme de 21 165 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 21 165 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.
- ARTICLE 4** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 5** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 6** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
- ARTICLE 7** Suite à l'approbation du présent règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le conseil municipal est autorisé à effectuer un emprunt temporaire auprès de l'institution financière Caisse Desjardins de Rouyn-Noranda pour le paiement partiel ou total des dépenses effectuées en vertu du présent règlement.
- ARTICLE 8** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-1151

Annexe 1

CENTRE AQUATIQUE

Construction du bâtiment

Numéro de projet : DG16-135

SOMMAIRE DES COÛTS POUR LE BÂTIMENT	Supercifie brute de plancher (SB) :	
	ÉLÉMENTS	
	U.M.	Total
A INFRASTRUCTURE	m ² au sol	
A1010 Fondations standardS	m ² au sol	1 325 440,23
A1020 Fondations spéciales	m ² au sol	725 611,57
A1030 Dalle inférieure	m ² au sol	-
A10 Fondations	m² au sol	2 051 051,80
A2010 Excavation du sous-sol	m ³ excavation	522 001,24
A2020 Murs du sous-sol	m ² mur	98 930,47
A20 Construction du sous-sol	m³ sous-sol	620 931,71
Sous-Total		2 671 983,50
B SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE	m ² plancher	
B1010 Construction de plancher	m ² plancher	2 103 711,65
B1020 Construction de toiture	m ² toiture	632 318,41
B10 Superstructure	m² plancher	2 736 030,06
B2010 Murs extérieurs	m ² mur	374 187,52
B2020 Fenêtres extérieures	m ² fenêtres	744 948,96
B2030 Portes extérieures	Nb portes	14 151,20
B20 Enveloppe extérieure	m² enveloppe	1 133 287,68
B3010 Couverture	m ² toiture	632 819,32
B3020 Ouvertures de toit	m ² ouverture	7 448,00
B30 Toit	m² toiture	640 267,32
Sous-Total		4 509 585,06
C AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	m ² plancher	
C1010 Cloisons	m ² cloison	501 260,38
C1020 Portes intérieures	Nb portes	176 219,68
C1030 Accessoires intégrés	m ² plancher	376 943,28
C10 Construction intérieure	m² plancher	1 054 423,34
C2010 Construction d'escaliers	Nb marche	90 671,95
C2020 Finitions d'escaliers	Nb marche	6 411,24
C20 Escaliers	Nb marche	97 083,19
C3010 Finitions de murs	m ² mur	158 709,43
C3020 Finitions de planchers	m ² plancher	1 310 818,21
C3030 Finitions de plafonds	m ² plafond	319 601,13
C30 Finitions intérieures	m² plancher	1 789 128,77
Sous-Total		2 940 635,30
D SERVICES	m ² plancher	
D1010 Ascenseurs et monte-charge	Nb paliers	201 096,00
D1020 Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	m longueur	-
D1090 Autres systèmes transporteurs	Nb système	-
D10 Moyens de transport	Nb paliers	201 096,00
D2010 Appareils de plomberie	Nb appareils	299 528,77
D2020 Réseau d'eau domestique	Nb appareils	218 077,44
D2030 Réseau de drainage sanitaire	Nb appareils	64 648,64
D2040 Réseau de drainage pluvial	m ² toiture	78 615,13
D2090 Autres systèmes de plomberie	Nb appareils	537 000,80
D20 Plomberie	m² plancher	1 197 870,78
D3010 Source d'énergie	Kw puissance	16 385,60
D3020 Systèmes de production de chaleur	Kw puissance	640 528,00
D3030 Systèmes de production de froid	Kw puissance	-
D3040 Distribution de CVCA	Kw puissance	513 912,00
D3050 Unités autonomes ou monoblocs	Kw puissance	261 677,50
D3060 Régulation et instrumentation	Points	96 824,00
D3070 Essai et réglage des systèmes	m ² plancher	11 916,80
D3090 Autres systèmes ou équipements de CVCA	m ² plancher	-
D30 Chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA)	Kw puissance	1 541 243,90

D4010	Gicleurs	Nb têtes	-
D4020	Canalisations montantes	Nb sortie	-
D4030	Accessoires de protection incendie	Nb appareils	15 305,64
D4090	Autres systèmes de protection incendie	Nb système	-
D40	Protection incendie	m ² plancher	15 305,64
D5010	Services et distribution électrique	kVA capacité	577 195,44
D5020	Éclairage et distribution secondaire	Nb appareils	585 263,15
D5030	Communication & sécurité	m ² plancher	97 388,11
D5090	Autres systèmes électriques	m ² plancher	83 609,03
D50	Électricité	kVA capacité	1 343 455,73
	Sous-Total		4 298 972,05
E	ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT	m ² plancher	
E1010	Équipement commercial	m ² plancher	94 832,64
E1020	Équipement laboratoire	m ² plancher	-
E1030	Équipement pour véhicules	Nb appareils	-
E1090	Équipements de piscine fixes	m ² plancher	790 272,00
E10	Équipement	m ² plancher	885 104,64
E2010	Ameublement et décoration fixes	m ² plancher	-
E2020	Ameublement et décoration mobiles	m ² plancher	-
E20	Ameublement et décoration	m ² plancher	-
	Sous-Total		885 104,64
	COÛT DIRECT POUR LE BÂTIMENT avant contingences de design :		15 306 280,55
Z10	CONTINGENCES DE CONCEPTION (6%)		978 868,45
	Autre-Honoraire professionnels		
	Architecte		790 000,00
	ingénieur		952 000,00
	Contingences d'honoraire professionnels		350 000,00
	COÛT DU BÂTIMENT avant taxes		18 377 149
Z3010	Taxes nettes (4,9875 %)		916 560
	Sous-Total		19 293 709
	Frais de financement (3%)		571 291
	COÛT DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT		19 865 000

Préparé selon les données fournis par Natacha Bernèche, architecte chez ARTCAD

Approuvé par
 Directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Le 08 juillet 2021

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-1151
Annexe 2
CENTRE AQUATIQUE
Stationnement
Numéro de projet : DG16-135

SOMMAIRE DES COÛTS DU STATIONNEMENT	Supercifie brute de plancher (SB) :	
	ÉLÉMENTS	
	U.M.	Total
G AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT	m ² site	
G1010 Déblaiement d'emplacement	m ² à déblayer	65 793,75
G1020 Déplacement et démolition sur l'emplacement	m ² à démolir	23 816,25
G1030 Terrassement d'emplacement	m ³ de matériel	-
G1040 Décontamination d'emplacement	m ³ de sol	-
G10 Préparation de l'emplacement	m² site	89 610,00
G2010 Chaussée	m ² chaussée	-
G2020 Aire de stationnement	Nb stat.	575 731,25
G2030 Surface piétonne	m ² piéton.	17 793,75
G2040 Aménagement d'emplacement	Lot	-
G2050 Aménagement paysager	m ² aménag.	27 250,00
G20 Amélioration d'emplacement	m² d'amén.	620 775,00
G3010 Alimentation en eau	ml réseau	8 212,50
G3020 Égout sanitaire	ml réseau	8 278,20
G3030 Égout pluvial	ml réseau	297 408,04
G3040 Réseau distribution de chaleur	ml réseau	-
G3050 Réseau de distribution de refroidissement	ml réseau	-
G3060 Réseau de combustible	Litres	-
G3090 Autres services de mécanique sur l'emplacement	ml réseau	-
G30 Services mécaniques de l'emplacement	Nb système	313 898,74
G4010 Distribution d'électricité	Kva	25 810,06
G4020 Éclairage extérieur	Nb lampadaires	13 117,90
G4030 Communication et sécurité sur l'emplacement	ml réseau	11 562,75
G4090 Autres services d'électricité sur l'emplacement	ml réseau	-
G40 Services d'électricité de l'emplacement	Nb système	50 490,71
G9010 Tunnel de services et piétonnier	ml tunnel	-
G9090 Autres systèmes sur l'emplacement	Lot	-
G90 Autres constructions sur l'emplacement	Lot	-
COÛT DIRECT DU STATIONNEMENT avant contingences de design :		1 074 774,45
Z10 CONTINGENCES DE DESIGN :		122 906,55
COÛT DU STATIONNEMENT avant taxes		1 197 681
Z3010 Taxes nettes (4,9875 %)		59 734
	Sous-Total	1 257 415
Frais de financement (3%)		42 585
COÛT DU STATIONNEMENT		1 300 000

Préparé selon les données fournis par Natacha Bernèche, architecte chez ARTCAD

Approuvé par
 Directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Le 08 juillet 2021